

Le voile à l'examen

par Bernard De Vos

Éducateur et islamologue, je suis, de ces temps, sollicité plus qu'à mon tour, pour donner mon avis concernant la question du port du voile islamique à l'école. J'ai toujours rechigné à répondre à ces sollicitations : le débat est complexe et ne se laisse approcher vraiment, dans tout son sens et toute sa profondeur, que si l'on accepte d'aborder sérieusement les multiples questions annexes dans lesquelles il se fonde.

Ces questions sont d'ordre religieux mais aussi social et politique : refuser de les aborder de front, c'est faire le jeu simpliste de celles et ceux, pressés d'en finir au plus vite, qui ne se préoccupent que des signes, au détriment de ce qu'ils signifient. Le contexte de dramatisation excessive impose, par ailleurs, un devoir supplémentaire de sérénité.

Idées convenues sur le foulard

Élément religieux, le foulard l'est assurément puisque son port se réfère à un verset du Coran qui stipule «*Dis à tes épouses, à tes filles, aux femmes des croyants de revêtir leurs mantes : sûr moyen d'être reconnues et d'échapper à toute offense.*» Que dans l'Arabie du VII^{ème} siècle, l'archange Djibril (le Gabriel des Chrétiens !), intermédiaire de Dieu auprès de Mahomet, rappelle une pratique très courante dans la tradition méditerranéenne n'a, à vrai dire, rien de très exceptionnel : six siècles plus tôt, dans son épître aux Corinthiens, Saint-Paul rappelait, dans des termes qui font aujourd'hui sursauter, que seules les femmes étaient tenues de se couvrir la tête : «*Ce n'est pas l'homme en effet qui a été tiré de la femme mais la femme de l'homme, et ce n'est pas l'homme bien sûr qui a été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. Voilà pourquoi la femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion, à cause des anges.*». De nombreux Chrétiens, préférant sans doute laisser à d'autres le monopole du machisme et de la soumission des femmes, s'empressent de rétorquer que, contrairement à ce qui se passe en Islam, cette recommandation n'a jamais été appliquée à la lettre et que le Christianisme, empreint de modernité, ne se reconnaît plus dans ces versets !

Cette défense est doublement réfutable. D'abord parce qu'il est notoire, qu'outre

un grand nombre de religieuses qui, aujourd'hui encore n'ont pas délaissé ce signe, cette prescription de l'apôtre Paul a été respectée pendant de longues décennies, dans les lieux de culte, du bassin méditerranéen principalement. Elle n'a cessé d'être scrupuleusement respectée que très récemment, à cause des bouleversements importants que ces régions ont connus, dus notamment au développement considérable du tourisme.

Mais la défense devient intolérable lorsqu'elle se targue de faire valoir la liberté des Chrétiens par rapport aux textes sacrés, versus l'incapacité prétendue des Musulmans en la matière. Elle feint ainsi d'ignorer que l'Islam ne peut se résumer à un seul bloc monolithique dont toute différence ou divergence d'interprétation d'écritures ou de pratiques religieuses serait absente. Plus que toute autre religion, l'histoire de l'Islam est parsemée de schismes, de ruptures, d'apparition de courants de pensée, de mouvements ou d'écoles de droit. Si cette pluralité de l'Islam peut ne pas paraître manifeste aux yeux de celles et ceux qui connaissent peu ou mal son histoire, au moins peut-on espérer que chacune et chacun aura saisi qu'en face des fondamentalistes et des intégristes - très actifs, très médiatisés mais peu nombreux - se dresse une large majorité de Musulmans modérés et réformateurs. Ceux-ci soutiennent la tradition la plus ouverte de l'Islam, qui fait «*la part, dans*

le Coran, entre les commandements intemporels et impératifs et les versets issus du contexte guerrier et tribal dans lequel agissait le prophète»⁽¹⁾ et défendent, avec intelligence et conviction, l'idée d'un Islam tolérant et syncrétique. Les méconnaître ou les ignorer revient à abandonner la communauté musulmane entière à la merci de quelque mollah intolérant, de quelque prédicateur rigoriste ou à la soumission dégradante à quelque ayatollah fanatique et sanguinaire ...

Au rang des arguments les plus souvent évoqués pour cautionner l'interdiction du port du foulard figure celui de la discrimination des femmes et des jeunes filles dont il est incontestablement la marque, intolérable dans un pays de droit comme le nôtre. Cet argument est bien sûr pertinent : on ne peut qu'être d'accord avec l'analyse selon laquelle le voile islamique est un signe de l'infériorité des femmes. Mais a-t-on tout dit lorsqu'on a dit cela ? Que des jeunes filles le revendiquent clairement aujourd'hui ne démontre-t-il pas qu'il n'est pas que cela et qu'il a, pour celles-ci, de multiples significations ?

Et n'est-il pas spécieux que «*notre*» société dresse soudain l'étendard de la cause féminine alors que, dans de nombreux domaines, elle sait se montrer particulièrement tolérante avec certaines formes de discrimination sexiste ? L'existence même dans notre pays d'une Institution politique chargée de garantir et de promouvoir

(1) V. De Coorbyter, «*Si J'étais Mohammed VI*», *Le Soir*.

L'objectif de cette loi serait double : assurer la protection des jeunes filles et préserver les valeurs de la laïcité

L'Égalité entre les hommes et les femmes devrait suffire à nous en convaincre !

Aujourd'hui encore, à titre d'exemple, à emploi équivalent les femmes gagnent souvent moins que les hommes et restent toujours largement moins présentes aux postes stratégiques à forte responsabilité ! Et que dire de l'état des lieux édifiant du sexisme au travail, de l'utilisation généralisée du corps des femmes ou de son image à des fins mercantiles, de la violence quotidienne qu'elles ont à souffrir, et dont la mort soudaine de Marie Trintignant, en plein cœur de l'été, nous rappelle durement qu'elle traverse toute la société, indépendamment des classes ou des origines...

Il y a un danger considérable à laisser croire que le machisme ou la violence sexiste pourraient être liés à une origine culturelle ou à une religion : en réalité, toutes sont concernées par ces phénomènes qui sont vieux comme le monde, ce qui ne justifie en rien que l'on cesse de les combattre... La conviction erronée que leur culture et leur religion est cause des violences - et en particulier de celles envers les femmes - des jeunes hommes issus des quartiers les plus déshérités où se concentrent les familles issues de l'immigration arabo-musulmane, tente pourtant à se généraliser. Certains d'entre eux, bien sûr, influencés ou non par quelque prédicateur intégriste, quelque Imam en quête de popularité provocatrice, invoqueront l'Islam pour justifier leur machisme.

Mais rien n'oblige à les croire ! Les croire, c'est aussi croire que c'est en combattant l'Islam qu'on libérera les femmes ce qui, à n'en pas douter, constitue une tragique erreur que nombre de responsables politiques sont en passe de commettre s'ils ne l'ont déjà fait... «*Toujours considérées comme impures, tentatrices, coupables d'inciter au péché de la chair, les femmes ne sont particulièrement à la fête dans aucune religion*»⁽²⁾. N'importe laquelle peut devenir un instrument d'oppression et de dégradation des femmes : il suffit pour cela que les conditions sociales s'y prêtent. Il se fait qu'elles se prêtent aujourd'hui à merveille au jeu de ceux qui voudraient utiliser l'Islam à des fins contraires à son sens historique : la névrose généralisée des quartiers ghettos, la misère culturelle et sexuelle, la misère tout court, le sentiment d'appartenir à une communauté décriée, montrée du doigt, et le

repli identitaire qui s'en suit... L'histoire témoigne que lorsque le niveau économique est acceptable et que les conditions de réussite sociale sont accessibles à toutes et tous, les religions sont tenues en respect, gardent naturellement leur niche et adoptent leur forme la plus inoffensive. Défendre aujourd'hui la thèse qu'il n'en va pas de même aujourd'hui pour l'Islam et «*que cette religion est, plus que d'autres religions, porteuse de violence et de misogynie, revient à en faire une essence figée dans laquelle on enferme des populations entières, indépendamment des individualités, des conditions sociales, historiques*»⁽³⁾.

En réalité, les raisons qui poussent des femmes et des jeunes filles musulmanes à porter le foulard semblent particulièrement nombreuses et variées : certaines d'entre elles y sont contraintes par leur entourage alors que d'autres, touchées par la grâce religieuse, le portent par conviction. Certaines cherchent à se protéger et se replier quand d'autres considèrent le foulard comme un accessoire de mode. Certaines enfin trouvent dans ce simple morceau de tissu un outil magique à leur émancipation d'un modèle familial patriarcal contraignant : «*je porte le foulard, j'accepte le code culturel et religieux de ma famille qui m'accorde, dès lors, une plus grande liberté*». Mais d'autres encore - et comment les ignorer - le portent par simple réaction au préjugé dans lequel elles se vivent enfermées et dont elles espèrent pouvoir se libérer, en le renversant positivement : plus on pousse les descendants d'immigrés à s'assimiler intégralement, plus on manifeste du mépris, de l'opprobre ou de l'hostilité vis-à-vis de leur culture d'origine, plus on les pousse à surenchériser et à réagir radicalement.

Il faut craindre que le climat hystérique envers l'Islam, principalement lié au contexte international, ne renforce dangereusement le sentiment d'extériorité des jeunes issus de l'immigration et ne confirme chez eux ce sentiment, toujours latent, qu'ils ont à défendre une citadelle assiégée. On ne peut s'empêcher (comme le propose le politologue Vincent Geisser) d'établir un parallèle entre la convergence d'un discours public qui fait de ces jeunes des musulmans indépendamment de leur

pratique, et la montée chez ces jeunes d'un néo-conservatisme religieux qui utilise, à l'extrême, les interprétations les plus rigoristes des textes sacrés. À vrai dire, il y a dix ans, alors que l'Islam était bien moins diabolisé qu'aujourd'hui, les jeunes étaient moins enclins à se déclarer Musulmans et à pratiquer leur religion...

La pression de l'opinion publique, peu avare en matière d'amalgames, qui transforme tous les descendants d'immigrés en «*Musulmans*», empêche ces jeunes d'opérer tranquillement le «*bricolage identitaire*» auquel leurs appartenances multiples les contraignent. Comment, dans un tel contexte de défi et d'hostilité, peuvent-ils adopter à la fois ce qui leur plaît et leur semble bon dans leur culture d'origine et celle de leur pays d'accueil, sans se vivre renégat ? Sans renier leurs origines, leur famille, sans se renier eux-mêmes...

Soumis à un tel régime infamant, comment imaginer que ces jeunes, filles et garçons, trouvent la liberté d'exercer leur esprit critique et d'user de leur «*droit d'inventaire*» vis-à-vis de leur héritage ? On les contraint ainsi, par simple crispation identitaire, à n'en revendiquer que les aspects les plus caricaturaux et les plus archaïques, dont le port du voile...

Protéger les jeunes filles

On parle aujourd'hui d'une loi qui interdirait le port du voile à l'école. L'objectif de cette loi serait double : assurer la protection des jeunes filles et préserver les valeurs de la laïcité.

Concernant la protection des jeunes filles il faut être clair. De toutes les raisons qui peuvent pousser des jeunes élèves à porter le voile, on retiendra que certaines le portent de leur plein gré, alors que d'autres y sont contraintes : si elles y sont obligées par leur famille ou leur propre entourage, l'école sera leur seul espace de liberté et une loi serait, pour reprendre l'expression des frères Cohn-Bendit «*une sa-loperie*».

Mais l'on sait aussi que de nombreuses jeunes filles, sans qu'aucune contrainte réelle ne leur soit imposée, font le choix

(2) Mona Chollet, *Edito, Périphéries*, 30 octobre 2003.

(3) Mona Chollet, *ibidem*.

Le choix de porter le voile pour se protéger des commentaires et des agressions sexistes

de porter le voile pour se protéger des commentaires et des agressions sexistes dont elles peuvent être victimes. Que des adolescentes, en prise avec les tourments de la puberté, se sentent mal à l'aise dans ce corps de femme qu'elles découvrent soudain et trouvent, dans le voile, un allié rêvé pour se soustraire autant que possible au regard des autres n'a rien d'exceptionnel : nous avons tous rencontré de ces jeunes filles qui ne se sentent à l'aise avec elles-mêmes qu'en gommant tous les attributs de leur féminité naissante et en les dissimulant derrière des vêtements amples et sombres ! Mais que des jeunes adolescentes se vivent contraintes de porter le voile pour éviter d'être traitées comme du « gibier à drague » est proprement intolérable. Un professeur de lycée interrogé par *Le Monde* ⁽⁴⁾ confirme ce constat lamentable que les garçons ont tendance à considérer les jeunes filles non voilées comme des filles faciles et de très petite vertu : « Si des élèves en sont venues à penser le foulard comme une protection, c'est que nous ne nous sommes pas donné les moyens d'imposer un comportement correct aux garçons ». Et c'est vrai. Tellement vrai qu'il y a fort à parier qu'une loi obligeant les filles voilées à se découvrir n'aurait d'autre effet que de transformer toutes les filles en « gibier à drague » ! « D'ailleurs, si on déplore, à juste titre, que des filles en viennent à se voiler à cause du comportement des garçons, les obliger à se dévoiler pour protéger leurs copines serait aussi les forcer à agir en fonction du comportement des garçons » ⁽⁵⁾. La primauté du masculin sur le féminin ne date pas d'hier et la dégradation des rapports entre les sexes est notoire, principalement dans les quartiers les plus exposés aux difficultés du « vivre ensemble » : laisser croire qu'une loi sur le voile rendra la sécurité et la sérénité aux jeunes filles, rétablira l'égalité entre les sexes et la convivialité au sein des quartiers les plus fragilisés, confine à une hypocrisie intellectuelle particulièrement coupable et dont les conséquences pourraient être bien lourdes à assumer.

Quant à protéger les jeunes filles des influences néfastes et dangereuses des Islamistes en embuscade, il nous paraît qu'une loi portant sur l'interdiction du port du voile ne soit pas de nature à les en prémunir. Pour ces Islamistes convaincus et déterminés, la polémique actuelle qui tra-

verse l'Europe entière représente, à n'en pas douter, une opportunité inespérée : dès qu'une jeune fille fait le choix de porter le voile, en dehors de toute influence directe, et qu'elle rencontre des problèmes pour se faire accepter dans une école, les Islamistes (on l'a vu récemment devant une école bruxelloise) ont beau jeu de l'approcher pour la conseiller, la défendre, lui proposer des arguments juridiques. Il est facile pour eux, dans le contexte international que nous connaissons, de rapprocher l'interdiction de porter le voile des nombreuses brimades subies par leurs frères et sœurs de par le monde, et de monter en exergue le rejet, dont garçons et filles sont l'objet, les incitant ainsi à rejoindre les valeurs refuges de leur culture d'origine et de leur religion.

Comment ne pas craindre alors l'utilisation qui pourrait être faite de la répression des manquements à un texte de loi, que certains nous promettent, dès lors qu'ils s'accompagneraient d'une bonne dose de provocation ? Quelqu'un, parmi les partisans d'une loi forte et rigide, a-t-il jamais songé aux conséquences dévastatrices que produiraient, diffusées au journal télévisé, les images de l'éviction forcée d'une lycéenne par des policiers ?

Quant aux préoccupations légitimes des chefs d'établissement, il est très inconvenant de vouloir leur faire croire qu'une loi résoudra, par magie, tous les problèmes auxquels ils sont confrontés. Ils n'ont pas besoin de tels faux-fuyants, eux qui apaisent déjà, souvent seuls, au cas par cas, bon nombre de litiges. Rappelons aussi que toute loi suppose, pour s'appliquer, une appréciation du contexte. « Une règle législative n'épargnerait nullement aux enseignants les cas de conscience au moment d'exclure une élève voilée » ⁽⁶⁾.

Défendre la laïcité

À l'instar de nos voisins français, chantres de la république, ceux qui, en Belgique, veulent interdire le voile à l'école, se

font fort de maintenir fortes et vivantes les valeurs propres à la laïcité. Une fois qu'on aura souri que ceux-là, comme tout le monde, prennent leurs vacances à Noël, Pâques, Toussaint, Pentecôte et Ascension, on ne peut que s'interroger sur la forme de laïcité qu'ils défendent. Car plutôt qu'à une lutte sans merci entre « cléricaux » et « laïques », c'est bien à une lutte intestine à la laïcité qu'il nous est donné d'assister. D'un côté les plus modérés : conscients que leurs convictions centrées sur la personne humaine et illustrées par la déclaration des droits de l'homme constituent leur propre « sphère sacrée », ils n'expriment aucune animosité à l'égard des croyants de quelque religion que ce soit, sauf dans le cas où il y aurait atteinte aux libertés fondamentales de l'homme. Ils considèrent que la tolérance est un devoir prioritaire des enseignants et qu'il ne convient pas d'exclure qui que ce soit pour un simple motif vestimentaire.

De l'autre, ceux qu'Hervé Flanquart ⁽⁷⁾ appelle les laïcistes : « ces laïcistes possèdent également leur domaine sacré mais ils l'appréhendent comme universel et intangible, et se sentent donc en lutte contre tous ceux qui ne la (la laïcité) partagent pas avec eux ». L'élément central de leur « sphère sacrée » est sans conteste l'école publique. Sinon comment comprendre que le port du voile, s'il ne leur paraît jamais souhaitable, ne semble pas leur poser trop de problèmes dans tous les lieux « profanes » de la société : commerces, entreprises, lieux de loisir et de détente, espaces publics. En revanche, il semble se doter, à leurs yeux, d'un caractère indubitablement provocateur, voire blasphématoire, dès lors qu'il apparaît dans le domaine sacré des établissements scolaires. L'école devient ainsi une institution sociale à part, sur base d'une conviction, malheureusement contestable, qu'elle est seule capable de dispenser un savoir humaniste susceptible « d'appeler progressivement l'individu à l'existence morale » ⁽⁸⁾ et tenir ainsi à distance les « démons infernaux présents partout dans le social » ⁽⁹⁾.

(4) *Le Monde*, 15 octobre 2003.

(5) Mona Chollet, *ibidem*.

(6) Philippe Bernard, *Le Monde* du 28/11/2003.

(7) Hervé Flanquart, « Croyances et valeurs chez les jeunes Maghrébins », éditions Complexe, 2003.

(8) Durkheim, « Leçon de sociologie », Paris, PUF, p. 104.

(9) Jean Baubérot, « Vers un nouveau pacte laïque ? », Seuil, 1990, p. 189.

Des tourments qui traversent l'école, le voile n'est qu'un épiphénomène

Nous sommes nombreux à considérer pourtant que l'école n'est pas, aujourd'hui, à la hauteur de cette attente. De nombreux établissements, principalement dans les filières scolaires les moins valorisées, ont abandonné, depuis longtemps déjà, toute prétention à garantir la transmission d'un socle de base humaniste élémentaire. Faire de cette école affaiblie une institution à part, réclamant des égards particuliers, ne revêt aucun sens aux yeux des élèves qui la fréquentent et savent, mieux que quiconque, sa pauvreté éducative, sa tristesse relationnelle et son incapacité à marquer de manière constructive leur parcours initiatique d'adolescent(e)s.

Que le Ministre Hazette, en charge de l'enseignement secondaire, entreprenne la création de centres de rescolarisation pour jeunes «*caïds*» décrocheurs, rétifs à l'autorité ou violents, ne peut laisser sous-entendre que, pour tous les autres, tout aille bien ! Parmi les nombreuses difficultés rencontrées, l'impact de l'ethnicité dans l'espace scolaire, souvent méconnu ou dénié, s'avère particulièrement important. Plusieurs maux des établissements scolaires apparaissent, à l'analyse, comme lui étant associés : les formes de ségrégation qui régissent les orientations scolaires, la non-reconnaissance des difficultés de compréhension par les parents des enjeux scolaires assimilée à du désintérêt, l'exposition inégale à la punition des élèves et le sentiment d'injustice qu'ils en ressentent, la souffrance professionnelle des enseignants... En fait, cette grande campagne, que certains voudraient entreprendre contre la visibilité de l'Islam à l'école, se déroule sur fond de «*visibilité*» malgré eux des jeunes issus de l'immigration : on les voit, quoi qu'ils fassent ! Ainsi l'idée d'interdire le port du foulard à l'école est vécue par un grand nombre de jeunes issus de l'immigration, comme une violence insidieuse supplémentaire qui leur est faite et qui confirme l'idée que, confinés à des catégories de perceptions scolaires ethnicisées (immigrés, Musulmans, difficiles, scolarisés dans des établissements sensibles...), ils ne sont plus ni désirés, ni tolérés.

Je refuse par ailleurs de me ranger dans les rangs uniformes et confortables de ceux qui considèrent comme une réalité incontournable, l'incompatibilité de l'Islam avec la laïcité. Depuis des lustres, l'Islam

lam passe pour être le contraire irréductible de «*nous*» et l'antagonisme radical de nos valeurs. La croyance populaire veut que l'Islam soit anti-tout : anti-individualiste, anti-libéral, anti-scientifique, anti-féministe et, bien entendu, anti-laïque. La popularité de ce discours simpliste n'a cessé de croître au cours de cette dernière décennie, jusqu'à s'autoriser une véritable publicité tous azimuts depuis les attentats du 11 septembre.

Comme j'ai tenté de le faire valoir dès l'amorce de ce texte, nous n'accordons aucun crédit à la thèse réductrice d'un Islam menaçant, opposé par principe à nos modèles culturels et sociaux. Dès le XIX^{ème} siècle, le courant réformateur a placé la clé d'émancipation des sociétés musulmanes face à la domination des états colonialistes en proposant un effort d'interprétation doctrinale en référence au véritable islam, en fonction du contexte moderne.

Cette approche, aujourd'hui remise au goût du jour, à la lumière du contexte européen, par le très controversé Tariq Ramadan⁽¹⁰⁾, notamment, convient qu'il y a nécessairement un accès islamique à la valeur de laïcité ou à celle de l'égalité homme-femme.

Cette lecture néo-réformiste de l'Islam se répand incontestablement dans les pays européens parmi les Musulmans éduqués, au détriment des lectures traditionalistes. Sociologiquement, cette lecture convient parfaitement à des individus qui sont objectivement intégrés dans la société, tout en se voulant musulmans. Le problème est qu'aujourd'hui de nombreux jeunes issus de l'immigration, pourtant belges depuis plusieurs générations, ne se vivent pas «*intégrés*» et que les efforts pour leur assurer une éducation de qualité passent bien loin derrière nos préoccupations sécuritaires !

S'ils ne se vivent pas intégrés c'est sans doute qu'ils sont renvoyés, en dépit de leur façon de vivre à l'occidentale, de leur maîtrise de la langue, de leurs éventuels diplômes, à leur «*différence*». C'est ainsi qu'ils prennent le parti de revendiquer cette différence mais en refusant que cette différence puisse être perçue comme une infériorité. Qui peut vivre dans l'acceptation de son infériorité ? «*Cette génération,*

mise dans l'incapacité de se défaire de cette différence imposée comme un stigmate, en retourne le sens»⁽¹¹⁾. Puisqu'on leur dénie le droit d'être belge à part entière, tout en les enjoignant de chercher indéfiniment à l'être, les jeunes descendants d'immigrés n'ont qu'une sortie «*par le haut*» : positiver leur différence. Certains y accéderont par la délinquance, l'arrogance ou la provocation, d'autres s'y essayeront à travers l'affirmation de leur néo-religiosité. Les deux sorties sont également défensives mais ne sont pas équivalentes : la délinquance confine les jeunes dans la marginalité et la haine alors que la revendication d'une identité musulmane, «*en permettant aux individu(e)s de s'investir d'un contenu choisi et valorisant une différence qui leur est de toute façon imposée*» est, contrairement à ce que pensent la majorité des «*Belges de souche*», une façon de pouvoir être aussi belge : belge musulman.

Condamner les expressions de ce qui représente visiblement une rébellion, une résistance, mais aussi une stratégie de survie en dépit du racisme, les réprimer, c'est accentuer encore le ressentiment légitime de ces jeunes vis-à-vis de la société. Je réaffirme ici la ferme conviction que, dans un tel contexte, une loi interdisant le voile à l'école, quelles que soient les précautions qui pourraient être prises, ne pourrait être vécue que comme une agression inutile et insultante et, en retour, encourager les réflexes communautaires.

Je reste convaincu que seule la voie du dialogue et du compromis est de nature à apaiser les tourments qui traversent l'école et dont le voile n'est qu'un épiphénomène qui se serait bien passé des discours alarmistes qui l'entourent.

Il faudrait pour cela que l'on veuille bien privilégier la raison à la passion, l'explication à l'argument d'autorité, le dialogue à l'invective... À y réfléchir de plus près, n'est-ce pas là, justement, ce que devrait autoriser l'école dans une démocratie telle que nous voudrions pouvoir nous en revendiquer ?

(10) «*Etre musulman européen : étude des sources islamiques à la lumière du contexte européen*», Lyon, Tawhid.

(11) Ch. Delphy, 17/11/2003, «*L'ennemi principal*», éditions Syllepses.